



HAL
open science

Automne 1579 : l'affaire Stubbs, ou comment un pamphlet a privé la reine d'Angleterre d'un mariage français.

Marie-Céline Daniel

► To cite this version:

Marie-Céline Daniel. Automne 1579 : l'affaire Stubbs, ou comment un pamphlet a privé la reine d'Angleterre d'un mariage français.. Diffusion de l'écrit dans le monde anglophone XVI-XVIII siècles, Universités de Mulhouse et Strasbourg, Jun 2009, Strasbourg, France. hal-03840519

HAL Id: hal-03840519

<https://hal.sorbonne-universite.fr/hal-03840519>

Submitted on 5 Nov 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DIFFUSION DE L'ÉCRIT DANS LE MONDE ANGLOPHONE XVI-XVIIIÈ SIÈCLES
UNIVERSITÉS DE MULHOUSE ET STRASBOURG
11, 12 ET 13 JUIN 2009

Automne 1579 : l'affaire Stubbs, ou comment un pamphlet a privé la reine d'Angleterre d'un mariage français. par Marie-Céline Daniel

Dès l'arrivée d'Élisabeth Tudor sur le trône d'Angleterre en 1558, la question du mariage de la nouvelle souveraine se change en affaire d'État. Les premières années du règne sont marquées par une activité diplomatique fébrile, qui témoigne de la volonté de trouver un époux à la reine, afin d'assurer la descendance. Robert Dudley, le roi Philippe II d'Espagne, l'archiduc Charles d'Autriche, Henri de Valois duc d'Anjou, sont quelques uns des prétendants. Leur nombre est révélateur des hésitations de l'entourage royal et de la souveraine elle-même au moment de prendre la décision. Cependant, assez rapidement, la promesse d'une union avec Élisabeth est utilisée comme un moyen efficace de maintenir une entente cordiale avec tous les pays d'Europe, au moment où le royaume est encore fragile. Avec le temps, cette question matrimoniale a changé de nature : d'atout de la politique étrangère anglaise, elle est devenue un enjeu dans la politique intérieure du royaume.

À partir de 1570, un nouveau prétendant se présente : il s'agit du dernier fils de Catherine de Médicis, François-Hercule, duc d'Alençon. Dernier né de la famille régnante des Valois, il est proposé par Catherine de Médicis à Élisabeth, en désespoir de cause, quand il devient évident que le duc d'Anjou (le futur Henri III) ne transigera pas sur ses principes religieux pour épouser la reine. Contre toute attente, ce personnage défiguré par la petite vérole, méprisé par tous, devient en quelques mois le plus durable des prétendants d'Élisabeth, et celui qui a été le plus près de l'épouser. Sa cour résiste au temps, aux massacres de la Saint-Barthélemy d'août 1572 et aux événements des guerres de religion, au point qu'en janvier 1579 son envoyé personnel, Jean Simier, débarque en Angleterre pour négocier les clauses d'un traité de mariage entre la reine et le duc.

Pour les adversaires de cette union française, en particulier les Protestants les plus radicaux et les proches du comte de Leicester, cette arrivée prouve l'imminence du danger : le mariage risque de se conclure. Pendant l'été, la rumeur court au sein des cercles de gouvernement que le duc d'Alençon lui-même arrive en Angleterre, jusqu'à ce que cette nouvelle soit confirmée en août. C'est dans ce contexte que paraît dans le courant du même

mois un pamphlet intitulé *The Discoverie of a Gaping Gulf, whereinto England is like to be swallowed by an other French marriage, if the Lord forbid not the banes, by letting her Maiestie see the sin and punishment thereof*. Son auteur, John Stubbe ou Stubbs, y explique les raisons qui s'opposent à la conclusion du mariage : c'est la survie de la reine, de l'Angleterre protestante et même de l'Europe réformée qui se joue dans cette union. Le mois suivant le texte est interdit par proclamation, et les trois hommes responsables de la parution du livre, John Stubbe, William Page et Hugh Singleton, sont poursuivis pour avoir diffusé un texte séditieux. On reproche à Stubbe sa responsabilité intellectuelle dans la conception de l'ouvrage. Singleton est celui qui l'a fait imprimer. Quant à Page, il est arrêté pour avoir participé à la diffusion du texte. Au début du mois de novembre, Page et Stubbe ont la main droite tranchée devant la reine, le duc d'Alençon et une foule horrifiée par la sévérité de la condamnation. Quelques semaines plus tard, cependant, Élisabeth écrit au duc d'Alençon qu'elle ne peut se résoudre à l'épouser en raison de l'hostilité de ses sujets.

Ce que l'on est tenté d'appeler « l'affaire Stubbe » pourrait n'être rien d'autre qu'une anecdote, l'un des moments où la censure élisabéthaine semble avoir fonctionné avec une efficacité redoutable, loin des « incidents de non-censure » (« *those famous puzzling incidents of non-censorship* ») décrits par Annabel Patterson dans son étude *Censorship and Interpretation* (13). Ici, c'est parce que la censure a fonctionné que l'affaire Stubbe est née. Cependant, en cherchant à matérialiser aussi spectaculairement l'étendue de son autorité, la reine, au contraire, en a miné quelques fondements, parmi lesquels le principe de confiance des sujets envers leur souverain dans la protection que celui-ci leur garantit contre l'étranger. Cependant, la souffrance endurée par Stubbe et par Page n'a pas suffi, seule, à provoquer une telle remise en cause du bien-fondé de certaines décisions royales ni débouché sur la suspension de fait des négociations matrimoniales entre l'Angleterre et la France. Si l'onde de choc déclenchée par l'amputation de Stubbe et de Page s'est propagée à tous les niveaux de l'Angleterre élisabéthaine, c'est grâce à une succession de textes qui, après que le pamphlet de Stubbe a mis en évidence les dangers contenus dans les négociations de mariage, sont venus enserrer ce projet politique dans un étau si étroit qu'il en a été étouffé. À ce titre, l'affaire Stubbe révèle en creux une histoire du pouvoir de l'écrit, qui survit au spectacle effroyable d'une justice royale devenue sanguinaire. De l'arrivée de Simier en Angleterre en 1579 à la fin des négociations quelques mois plus tard, l'écrit a été présent à tous les stades de l'affaire. Il a d'abord cristallisé la haine d'une reine incapable de lui répliquer dans des termes également efficaces. Il a ensuite pris le relais de l'image pour raconter les événements et

ériger Stubbe en martyr de la cause protestante et anglaise. Enfin, il a rayonné au-delà des côtes anglaises à une vitesse que la parole officielle ne pouvait pas concurrencer à l'époque, obligeant le pouvoir à revoir radicalement ses choix de politique étrangère.

La réaction inhabituellement brutale des autorités lors de la publication du pamphlet de Stubbe trouve sans doute son origine dans d'autres textes, aujourd'hui perdus, qui avaient attaqué le duc d'Alençon. Dès l'année 1572, alors que les négociations entre la France et l'Angleterre étaient encore peu avancées, des textes circulaient déjà qui contestaient le bien fondé de l'union entre la reine et le dernier fils de Catherine de Médicis. Ainsi, le 10 avril 1572, Thomas Randolphe, en mission en Écosse, écrit à Lord Burghley que des pamphlets attaquant les négociations ont été repérés par Lord Seton lors d'un passage entre les Flandres et l'Écosse :

Understanding by Lord Seton of a great number of books that were in the ship that he came out of Flanders in, written for answer to a little pamphlet called "the whom matche," and being desirous to hear what can be said to impugn the truth of that, he desires that he may have one or two. Trusts that there may be some way for their suppression if any more come into this country. Some man well able to write might make the reply thereunto, if so it be thought good, as perchance he may hear of before long, replied to the first book set forth in the name of Philip Marchant, which here are common, at least 300 sent at one time into the Castle. (*CSP, foreign, 1572-74. 75.*)

D'après Randolphe, Il y aurait eu un grand nombre d'exemplaires, peut-être quelques centaines, dans le bateau. Un tel chiffre étonne, ainsi que la rapidité de la réaction des adversaires du projet : Élisabeth avait insisté pour que les négociations restent très discrètes. La réactivité des opposants au mariage montre qu'ils avaient à leur disposition des sources proches des négociateurs eux-mêmes. Cette missive est intéressante parce qu'elle montre l'inquiétude des autorités face à de telles publications. Randolphe cherche à s'en procurer quelques exemplaires, afin de prendre connaissance du texte et d'en expédier un au ministre. Il conseille ensuite à Burghley de faire rédiger une réponse à ce texte afin de contre-attaquer. La stratégie à suivre dans ce genre d'affaires est donc apparemment élaborée par le pouvoir central à Londres, et non, individuellement, par les représentants de la reine à l'étranger. Dans ce cas précis, il est difficile de savoir comment les autorités ont réagi, puisque, faute d'en avoir retrouvé la trace, on ignore si une telle réplique a été écrite et imprimée.

Ainsi, dès l'origine, les négociations matrimoniales semblent avoir provoqué des réactions écrites dont les autorités craignent la diffusion par des réseaux insaisissables. En effet, même si le pamphlet repéré par Randolphe a été intercepté, combien d'autres ont circulé

en Angleterre et en France ? Il est impossible de fournir une réponse précise, mais on comprend que la publication du *Gaping Gulf* de Stubbe a pu être le texte de trop dans un moment où les autorités avaient déjà identifié l'écrit comme un opposant déclaré à l'union d'Élisabeth et du duc d'Alençon.

Avant de rédiger le pamphlet qui allait lui coûter la main droite, Stubbe, juriste formé à Cambridge, était membre de Lincoln's Inn. Il était le beau-frère de Thomas Cartwright et fréquentait le monde des Protestants radicaux. En 1579, il n'appartient donc pas aux cercles les plus étroits du gouvernement, mais il fréquente à Londres le personnel attaché au service de la Couronne, fût-ce dans des positions subalternes. Le *Gaping Gulf* est imprimé *in-octavo*, et compte une quarantaine de pages. Le texte est véhément dans ses termes, et témoigne de l'opposition virulente au mariage dans les milieux puritains. L'auteur reprend les horreurs, réelles ou légendaires, perpétrées en France depuis le début des guerres de religion, notamment lors de la Saint-Barthélemy. Les Valois sont décrits comme une famille de dégénérés manipulés par la reine mère, Catherine de Médicis, prête à toutes les bassesses pour assurer son pouvoir. Par bien des aspects, le *Gaping Gulf* est un condensé des griefs des Anglais contre la France et des rumeurs colportées par eux sur leur voisine d'Outre-Manche. L'auteur n'évite pas quelques remarques maladroites sur la différence d'âge entre les deux promis, mais dans sa tonalité et dans son argumentation, le texte diffère peu d'autres pamphlets contemporains hostiles au royaume des Valois.

Dès le mois de septembre 1579, la reine fait publier une proclamation¹ qui interdit le *Gaping Gulfe* et définit en creux les limites dans lesquelles le pamphlet politique doit dorénavant s'inscrire pour être accepté par les autorités. Parallèlement à ce texte garant de l'ordre public, la Couronne fait engager une procédure pénale contre les trois hommes impliqués dans la production, l'impression et la diffusion du pamphlet. Curieusement, c'est une loi votée sous le règne de Marie (*An Acte against Seditious Woordes and Rumours*)² qui est utilisée à cette fin, alors même que généralement Élisabeth a répugné à utiliser les textes juridiques hérités de sa sœur. Ce choix souligne que la reine veut châtier les trois hommes, quelque soit le prix politique d'une telle mesure. Toutefois, seuls Page et Stubbe sont effectivement punis, alors que Singleton, responsable de l'impression du texte, échappe à la sanction pour des raisons inconnues. Curieusement, dans l'affaire Stubbe, l'imprimeur est

¹ Proclamation 642. Denouncing Stubbs' Book, The Discoverie of a Gaping Gulf [Gidea Hall, Essex; 27 September 1579, 21 Elizabeth]. Voir Hughes & Larkin (éd.), *Tudor Royal Proclamations*, II, p. 445-449.

² 1 & 2 PHIL. & MAR. C3.

épargné, alors qu'il était souvent le premier à être poursuivi en cas d'infraction. Kenneth Barnes, dans un article paru en octobre 1991, avance l'idée que le grand âge de Singleton lui aurait évité la sanction (421-426). Stubbe est châtié parce qu'il est l'auteur du livre, ce qui semble une évidence mais qui n'était pas systématique à l'époque. En revanche, le cas de Page est très révélateur des craintes de la Couronne. Page est un parlementaire qui s'est efforcé de diffuser des exemplaires du *Gaping Gulfe* jusqu'en Cornouailles. Apparemment, il n'a pas eu d'autre rôle que de faire circuler le texte. Pourtant, la Couronne n'a pas hésité à le sanctionner alors même qu'il est parlementaire et qu'il compte des appuis importants à la Cour. D'après Mauvissière, l'ambassadeur d'Henri III à Londres, la reine est persuadée que le texte de Stubbe a été inspiré par des membres du Conseil. Par conséquent, en punissant Page, Élisabeth aurait voulu redessiner pour les membres du Conseil privé les nouvelles limites de leur liberté d'expression ; le châtiment de Stubbe et de Page est un texte qui se lit à plusieurs niveaux.

La scène de l'amputation des deux hommes est restée célèbre, parce que les condamnés font preuve d'un très grand courage. Page, après avoir perdu sa main droite, s'en serait emparé pour déclarer à la foule : « I have left here a true English man's hand », tandis que Stubbe aurait crié « God Save the Queen » avant de s'évanouir. Ces détails nous sont parvenus grâce à la correspondance de Stubbe en prison, mais surtout grâce aux papiers laissés par John Harington et publiés en 1769 par ses descendants sous le titre de *Nugae Antiquae* (154-158). Camden évoque également l'affaire dans sa chronique du règne d'Élisabeth, dont la première partie, qui contient le récit de l'affaire Stubbe, paraît à Londres en 1615. Ces deux textes paraissent longtemps après les faits, mais ils prouvent que d'une manière ou d'une autre certains spectateurs avaient gardé la trace de ces discours, probablement sous une forme écrite même si aucun imprimé ne semble avoir été conservé. Lorsqu'ils prennent la parole, Stubbe et Page ne retirent rien de ce qui se trouve dans le *Gaping Gulf* ; ils insistent seulement sur leur entière dévotion à la reine, et, au-delà, sur leur attachement au royaume d'Angleterre qui doit être protégé des nations hostiles. Poursuivant la réflexion initiée par Foucault dans *Surveiller et Punir*, Peter Lake et Michael Questier se sont intéressés à ce qu'ils appellent la « rhétorique de l'échafaud » (« rhetoric under the gallows »). Les deux universitaires examinent en particulier le moment où l'exécution peut créer un lien entre les condamnés et la foule venue assister au spectacle de la justice royale (99sq.). Dans le cas de Stubbe et de Page, la main sectionnée n'est pas rendue infâme comme elle aurait dû l'être, au contraire, elle devient le symbole de l'arbitraire royal et, plus largement,

l'instrument qui permet de défendre le royaume contre une reine sous l'influence de mauvais conseillers.

L'erreur de la Couronne est de croire à cet instant que la dimension visuelle de l'effroi va surpasser le pouvoir du texte écrit qui se met à circuler dès le jour de l'amputation. En effet, on trouve trace de l'affaire Stubbe dans un certain nombre de courriers échangés en Angleterre et sur le Continent, en particulier dans la correspondance des grandes personnalités protestantes. Le plus souvent, ces hommes condamnent l'utilisation du pamphlet comme instrument politique, considérant que le genre est trop vil pour influencer les monarques. Cependant, ils partagent tous une grande inquiétude devant la brutalité de la réaction royale anglaise. Ainsi, Pierre Loiseleur de Villiers écrit à William Davison en octobre 1578, pour exprimer son inquiétude face à ce qu'il conçoit comme une évolution du régime d'Élisabeth :

I am for many reasons extremely grieved at what has happened to Mr. Stubbes, and I am even afraid that his intimates will find themselves in trouble. I make no doubt that his friends will aid him to the best of their power, although if her Majesty takes this action to heart I fear it will be difficult. (*CSP, foreign, 1579-1580. 72*)

Dès le mois de novembre de la même année Philippe Duplessis-Mornay adresse une lettre à Hubert Languet, dans laquelle il avoue sa crainte de voir l'Angleterre basculer à nouveau dans une période de persécutions comparables à celles advenues pendant le règne de Marie :

L'effect d'Angleterre me semble indigne : à la verité j'eusse desiré qu'ils eussent suivi une aultre voie, car les libelles fameux ne se doibvent pas ainsi mettre à tous les jours ; mais on se plainct fort que la loi a esté tiré par les cheveux, et que, pour les faire punir, on a deterré une vieille ordonnance de la royne Marie ; Dieu veille qu'on ne la deterre point elle mesme. On m'escrit que M. de Cimiers feut prié par la femme de M. Stupp et aultres ses parens d'interceder pour lui. S'il est ainsi, et qu'il ne l'ait fait, comme ils dient, je pense qu'il a laissé eschapper une belle occasion d'acquérir la bienveillance du peuple à son maistre, ou d'en diminuer la haine ; il est assez prudent pour s'en estre advisé, et pourtant plusieurs jugent de là que monseigneur enfin descoudra, s'il peut, ce mariaige, ayant tenu si peu de compte de se faire aimer au païs. [...] » (Duplessis-Mornay 83).

On comprend ici que l'effroi des sujets d'Élisabeth n'est pas la seule réaction au spectacle du châtiment. En poursuivant Stubbe et Page, la reine semble remettre en cause l'ancrage protestant de son règne.

Le pamphlet de Stubbe arrive en France dès octobre 1579. L'ambassadeur Amyas Paulet est mis en cause par le Conseil privé qui lui reproche d'avoir informé le duc d'Alençon que le *Gaping Gulfe* a été traduit en français. Dans une réponse datée du 26 octobre, Paulet proteste de son innocence auprès de Walsingham et assure que le texte est introuvable :

Whoever reported to her Majesty that I was the first that informed Monsieur that Stubbes's book was translated into French and printed in this town, has done me great wrong. I assure you upon my poor credit that I never heard it, and would be loth to be found so 'leawde' as either to devise or utter so shameless a lie. (*CSP, foreign, 1579-1580. 77*).

On a du mal à le croire. Il semble qu'au lieu d'étouffer le texte, la condamnation de Stubbe et de Page en a démultiplié les effets. Chaque mention de l'affaire Stubbe dans un autre texte, fût-il privé, opère comme une diffraction qui accroît encore son rayonnement, y compris au-delà des frontières du royaume. Non seulement les mesures contre les deux hommes n'ont pas fait disparaître le texte, mais elles ont porté sur la place publique l'hostilité jusque là silencieuse d'un nombre important des sujets d'Élisabeth. La Couronne ne juge pas nécessaire de fournir elle-même une version officielle de ce qui s'est passé sur l'échafaud car elle sous-estime apparemment le pouvoir de l'écrit. Pour concurrencer efficacement la mémoire inscrite dans les récits diffusés après les faits de novembre, il aurait fallu que les autorités commissionnent un rapport détaillé nuancé ou même niant l'héroïsme des deux condamnés. La radicalisation de l'hostilité populaire à l'égard du mariage montre que seul le texte aurait pu répondre au texte. En l'ignorant, la Couronne renverse l'effet de l'exécution : à l'automne 1579, au lieu de disparaître à nouveau derrière les tentures de la confidentialité diplomatique, le mariage entre la reine et le duc d'Alençon est devenu un sujet de discussion publique.

Signe de cette publicité des débats, d'autres textes se mettent à circuler en Angleterre à l'automne 1579. Le plus célèbre d'entre eux est la lettre de Philip Sidney à la reine au sujet de ses projets de mariage avec le duc d'Alençon. Contrairement au *Gaping Gulf*, la lettre n'est pas imprimée et ne circule que sous forme manuscrite. Blair Worden situe la composition du texte pendant l'été, c'est-à-dire au même moment que celui de Stubbe (113), mais certains éléments contextuels tendraient à la déplacer à la fin de l'automne, juste après la condamnation de deux hommes. À l'opposé de Stubbe, Sidney y développe une esthétique de la douceur, insistant à l'envi sur la magnanimité de la reine qui saura comprendre le bien-fondé des conseils qui lui sont prodigués. S'il démontre lui aussi que le mariage n'est pas souhaitable, il ne se départit jamais d'une très grande prudence et d'un respect ostentatoire parfois proche de l'obséquiosité. Nourri d'années passées à la cour dans une position ambiguë, à la fois apparenté au comte de Leicester et privé de charges lucratives ou prestigieuses, Philip Sidney choisit une stratégie très différente de celle de Stubbe, même si elle place également l'écrit au premier rang de ses moyens d'actions.

Au lieu de brusquer la reine en étalant les dissensions présentes dans le royaume, il opte pour un texte prétendument privé, qui n'est pas censé être lu par une autre personne que sa destinataire. Les remarques sont donc faites sur le ton de la confidence, du conseil suggéré à mi-voix plutôt qu'à la façon d'une déclaration tonitruante. Cependant, il est clair que la

lettre de Sidney n'a pas été lue de la reine seulement. Il ne fait aucun doute que le manuscrit a été copié, puisque plusieurs exemplaires nous sont parvenus. Sidney maintient donc une certaine ambiguïté sur la nature de son texte, correspondance privée mais rendue publique. Il est clair que dans l'esprit de Sidney cette lettre occupe la même place qu'un ouvrage théorique qu'il aurait pu souhaiter voir imprimé. Un tel texte officialise l'hostilité du neveu de Leicester envers les négociations matrimoniales. Le sort du courtisan ne connaît pas le tour tragique de celui de Stubbe ou de Page, mais il préfère néanmoins s'éloigner de la cour quelque temps à l'automne 1579.

La correspondance entretenue pendant quinze ans par Sidney avec Hubert Languet jette une lumière intéressante sur l'affaire. En octobre 1580, soit un an après la condamnation de Stubbe et de Page, Languet félicite Sidney d'avoir porté sa lettre à la connaissance de nombreux gentilshommes : « I am glad you have told me how your letter about the Duke of Anjou has come to the knowledge of so many persons » (Pears 187). Languet connaît apparemment très bien le texte dont il s'agit, et il est probable que Sidney lui en ait envoyé un exemplaire. Comme le *Gaping Gulf*, la lettre de Sidney a donc circulé au-delà des frontières du royaume. Languet s'inquiète des risques pris par son ami, alors que, d'après lui, la lettre est une œuvre de commande, et que les vrais responsables ne seront pas mis en cause par la Couronne. Un tel propos confirme que le texte n'a de lettre que le nom, et qu'il s'apparente bien plus à un manifeste destiné à promouvoir le parti hostile au mariage. À lire Languet, on comprend que le texte a créé une animosité durable entre Sidney et Alençon. Languet propose à son ami d'œuvrer à leur réconciliation, grâce notamment à certains Protestants de bonne volonté, parmi lesquels il cite Guillaume le Taciturne, Philippe de Marnix de Sainte-Aldegonde, Philippe Duplessis-Mornay et Pierre Loiseleur de Villiers : « The Prince of Orange, who doubtless he will esteem and regard as a father, will be able to do it better than anyone else. St. Aldegonde, Du Plessis and Villers, are most friendly to you; they will surely have much influence with him, and will do anything to serve you » (Pears 187). Ces quatre hommes constituent un échantillon remarquable de l'intelligentsia protestante d'Europe et tous connaissent au moins l'existence du texte ainsi que les enjeux auxquels il tente de répondre. Tous se connaissent, tous connaissent Sidney et tous connaissent bien les affaires anglaises. Sidney et Duplessis-Mornay, par exemple, avaient trouvé un refuge commun à Paris chez Francis Walsingham lors de la Saint-Barthélemy et avaient gardé de ce traumatisme une longue amitié. Tous ces hommes ont, en 1579, les yeux tournés vers les Provinces-Unies, où ils aimeraient que le duc d'Alençon s'engage contre l'Espagne. Or, celui-ci, trop occupé à ses négociations de mariage, refuse de s'y consacrer. Si les perspectives

d'union s'éloignent, le prince envisagera peut-être à nouveau un engagement armé dans les Provinces révoltées contre l'Espagne. En retardant la conclusion des discussions, la lettre de Sidney à la reine peut s'inscrire dans la stratégie des Protestants continentaux visant à libérer les Provinces-Unies du joug espagnol. Une petite histoire de mariage s'est donc fondue dans la grande histoire de l'Europe.

Dans le cas de la lettre de Sidney, on voit bien que l'imprimé n'est pas indispensable à la diffusion efficace d'un texte. Incontestablement, la rapidité de reproduction mécanique des exemplaires garantit une circulation plus immédiate du texte, mais le réseau des épistoliers a permis au manuscrit de Sidney d'atteindre rapidement des destinataires de choix. Cependant, on aurait tort d'opposer les deux types d'écrits. L'utilisation successive de l'un puis de l'autre est le meilleur garant d'une bonne diffusion. Le texte imprimé de Stubbe et les textes périphériques tels que les discours des condamnés ont permis de cristalliser l'opposition d'une partie importante de la population anglaise contre le mariage avec le duc d'Alençon. Une fois cette hostilité établie, un texte comme celui de Sidney, plus confidentiel, acquiert une audience qui a été éveillée aux enjeux de l'union. Ce pouvoir du manuscrit est certainement compris par les contemporains, puisque Henry Howard, comte de Northampton fait circuler au début de l'année 1580 un manuscrit de sa composition dans lequel il attaque les thèses défendues par Stubbe³. Comme Sidney, Lord Howard mise sur une supposée relation personnelle avec la reine pour faire valoir son propos et son attachement à la Couronne d'Angleterre, ce qui équivaut à une offre de service de la part de l'aristocrate mal en cour. Comme Sidney, il choisit de sciemment limiter son public à un groupe plus restreint de personnages informés. En outre, en n'imprimant pas le manuscrit, il évite d'irriter la reine en aggravant les remous provoqués par les événements de l'automne 1579. En effet, la réponse de Northampton à Stubbe est diffusée en janvier 1580, au moment même où Élisabeth annonce au duc d'Alençon qu'elle doit suspendre l'exécution du traité de mariage devant la colère et les inquiétudes de ses sujets. L'affaire Stubbe s'achève ainsi dans les premiers jours de 1580, mais les négociations de mariage réapparaissent périodiquement jusqu'à la mort du duc en 1584. En 1583, Philippe Duplessis-Mornay fait encore référence dans sa correspondance à cet épisode qu'il considère emblématique de l'hypersensibilité des Anglais face à tout ce qu'ils considèrent comme une tentative de prise de pouvoir venue de l'étranger : « L'Angleterre, sçai je bien, n'est pas facile à conquérir. Mais, qu'on me confesse aussi

³ *The Earl of Northampton's Answer to Stubbs's Book against the Queen Elizabeth's Marriage with Francis, Duke of Anjou.*

qu'elle est aisée à troubler ; le seul mariage de monseigneur, agréable aux uns, odieux aux autres, partit le pays en ligue, et mit la cour et le conseil en combustion » (Duplessis-Mornay 237).

L'affaire Stubbe, entendue comme l'ensemble des débats et des textes sur le mariage rendus publics entre 1579 et 1580, révèle comment l'Angleterre s'éveille aux pouvoirs de l'écrit politique. Stubbe, Page et Singleton font le choix d'une impression et d'une diffusion à grande échelle, au-delà des limites de Londres. Parce que l'écrit est l'arme choisie par Stubbe, l'ensemble de l'affaire se déroule sur page : les autorités ne comprennent pas ce changement, et essayent de lui opposer le sang de l'exécution. Contrairement à ce qu'elles pouvaient espérer, non seulement le spectacle de la justice royale se révèle incapable de détruire le texte et d'en limiter les effets, mais il est même source de nouveaux textes, qui viennent accroître la diffusion du premier. Selon un schéma devenu classique, le supplice de Stubbe et de Page médiatise le *Gaping Gulf* et les opinions qu'il défend. Ce premier moment de mise en évidence nourrit également une production restée manuscrite mais pareillement relayée. Dès lors, diffusé en Europe par des réseaux clandestins ainsi que dans le cadre des correspondances diplomatiques et privées, le texte se propage à l'intérieur du royaume et en Europe continentale afin d'alimenter d'autres projets qui le dépassent. Grâce à une diffusion efficace, le texte imprimé aussi bien que le manuscrit peuvent s'intégrer dans des stratégies dont ils sont fort éloignés à l'origine. La diffusion permet donc la métamorphose de l'écrit en véritable outil d'action politique. En martyrisant Stubbe et Page, la Couronne d'Angleterre n'a pas compris qu'elle fournissait aux opposants du mariage français et, plus largement, à tous ses adversaires, une arme qu'elle allait devoir rapidement apprendre à maîtriser. À cet égard, l'exécution de Campion l'année suivante est révélatrice d'une évolution dans la façon dont les autorités conçoivent le texte : dès avant l'exécution du Jésuite, elles font publier des textes démontrant qu'il a été traité correctement, et immédiatement après sa mort des récits autorisés par le pouvoir sont diffusés en Angleterre et au-delà. Les leçons de l'affaire Stubbe ont donc été tirées.

WORKS CITED

BARNES, Kenneth. « John Stubbe, 1579 : The French Ambassador's Account », *Historical Research*. Vol. 64, N°155, Octobre 1991, p. 421-426.

Calendar of State Papers, Foreign Series, of the Reign of Elizabeth, 1572-1574, preserved in the State Paper Department of Her Majesty's Public Record Office. Éd. Allen James Crosby. London : Longman & Co

and Trübner & Co. ; Oxford : Parker & Co. ; Cambridge : Macmillan & Co. ; Edinburgh : A. & C. Black ; Dublin : A. Thom, 1876.

Calendar of State Papers, Foreign Series, of the Reign of Elizabeth, 1578-1579, preserved in the Public Record Office. Éd. Arthur John Butler. London : Mackie & Co. for His Majesty's Stationery Office, 1904.

CAMDEN William, *Annales rerum Anglicarum, et Hibernicarum, regnante Elizabetha, ad annum salutis M. D. LXXXIX. Guilielmo Camdeno authore*, Londres, W. Stansby, 1615. STC 4496.

DUPLESSIS-MORNAY, Philippe. *Mémoires et correspondance de Duplessis Mornay pour servir à l'histoire de la Réformation et des guerres civiles et religieuses en France.* Éd. A.D. de la Fontenelle de Vaudoré et P.R. Auguis. Vol. 2. 12 vols. Paris : Treuttel et Würtz, 1824-1825.

HARINGTON, Sir John. *Nugae antiquae, being a miscellaneous collection of original papers, in prose and verse, written during the reigns of Henry VIII, Edward VI, queen Mary, Elizabeth and king James.* Éd. Thomas Park. Londres : Vernor and Hood, 1804.

HUGHES, Paul L. et James F. LARKIN (éd.). *Tudor Royal Proclamations.* New Haven et Londres : Yale UP, 1969.

LAKE, Peter & Michael QUESTIER. « Agency, Appropriation and Rhetoric under the Gallows : Puritans, Romanists and the State in Early Modern England », *Past and Present*, No. 153 (November 1996), p. 64-107.

PATTERSON, Annabel. *Censorship and Interpretation. The Conditions of Writing and Reading in Early Modern England.* Madison :University of Wisconsin Press, 1984.

PEARS, Stueuart. A. (tr.). *The Correspondence of Sir Philip Sidney and Hubert Languet*, Chiswick : C. Wittingham, 1845.

WORDEN, Blair. *The Sound of Virtue. Philip Sidney's Arcadia and Elizabethan Politics*, New Haven & London : Yale UP, 1996.